

“**Respect-Santé-Nature**”
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901enregistrée à la
sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION N° 18 (22 avril 2018)

TOHAPI PREND LE PAS SUR LE CHM !

Chers adhérents, chers amis,

Deux bulletins d'information dans le mois, c'est pas courant et c'est même la première fois que ça arrive. Mais ce deuxième bulletin d'avril est important car nous avons obtenu un RV le 13 avril avec Monsieur Christophe Alaux et le directeur du CHM. Ayant appris en dernière minute la venue du PDG pour la signature du renouvellement du bail avec la Mairie, nous n'avons pas hésité à lui demander un RV.

Nous nous attendions à un refus car nous avons appris par Mme Lynch, responsable juridique du groupe financier, que suite aux articles que la presse nous avait consacrés (les derniers sont ici en copie), la direction ne souhaitait plus communiquer avec nous ! L'ADUN a reçu le même traitement (en pièce jointe). Manifestement, chez Tohapi, on n'aime pas les associations qui osent s'affronter à la direction !

Et pourtant, la réponse a été positive et nous avons pu discuter avec messieurs Alaux et Lamure durant 2 heures. Si le ton est resté courtois, force est de constater que les projets Tohapi ne vont pas, pour la plupart, dans le sens de nos attentes et de l'esprit du CHM que cherchons à défendre. Le nouveau directeur du CHM que nous rencontrons pour la deuxième fois semble ouvert au dialogue et à la concertation, mais quelle sera sa marge de manœuvre sous la tutelle du rouleau compresseur de la machine Tohapi ? Voici les informations qui nous ont été données par le PDG lui-même sur les principaux sujets qui nous inquiètent tous:

1/ L'extension de l'ACM sur la zone tampon entre CHM et ACM. L'avenant au bail a été signé. M. Alaux table entre 300 et 400 le nombre de tentes genre « Lodge » qui seront installées sur cet espace. Comme le précise la documentation du CHM, leur capacité est de 4 personnes. On peut estimer sans trop se tromper à environ 1.200 nouveaux clients *textiles* qui vont se retrouver à deux pas de nous et sur la plage. M. Alaux pense qu'une petite piscine pourrait être installée dans cette zone classée « protégée », rappelons le. Merci pour les nuisances sonores et la promiscuité sur la plage qui pose déjà aujourd'hui des problèmes ! La zone tampon se trouverait très réduite et la direction ne sait pas dire aujourd'hui quelle sera la distance de séparation entre ACM et CHM.

2/ Redevance annuelle. L'augmentation des loyers de la Mairie et l'ONF entrainera une augmentation de notre redevance pour le CHM. La direction, afin de la répercuter le plus équitablement possible, pourrait la calculer en fonction de la surface des bungalows et des parcelles.

3/ Zone ONF. Comme nous le pressentions déjà avant l'été 2017, il y aura beaucoup de la déception et de tristesse chez nos amis de la plage 2 qui, pour nombre d'entre eux, n'ont pas les moyens de louer un bungalow ou un mobile-home. M. Alaux nous a dit que les caravanes de plus de 10 ans et celles qui ne sont pas tractables seront certainement exclues du CHM et que les plus récentes devront quitter le CHM durant 3 mois l'hiver. A ce jour, la direction n'a pas trouvé un lieu, à l'extérieur du CHM, pour les stocker.

4/ **Fermeture annuelle de la partie communale.** Le CHM envisage aussi de fermer un mois par an la zone mobile-homes et caravanes pour, dit-elle, se conformer à la réglementation. Les bungalows ne seront pas touchés par cette mesure.

5/ **Extension du WI-FI.** Avec l'arrivée de la fibre optique, M. Alaux relance l'éventualité de l'extension du WI-FI. L'association a réaffirmé son opposition à tout développement du WI-FI au CHM déjà pourvu de la 4G et d'antennes WI-Fi alors que certains usagers sont déjà arrosés par 15 spots WI-Fi en même temps !

Le WI-FI sur le lieu de vacances fait partie du standard des campings classiques. Pas pour les naturistes qui préfèrent des solutions techniques plus adéquates avec la qualité de vie qu'ils viennent chercher au CHM. Nous avons remis à nos interlocuteurs le dossier que nous avons constitué à l'époque et qui avait contribué à l'arrêt du projet d'extension. La concertation semble encore possible sur cette question ... A suivre.

6/ **Personnel saisonnier.** Jusqu'à présent le personnel saisonnier était logé dans des caravanes près du parc aquatique. L'espace qui leur était dévolu recevra désormais des mobile-homes pour les vacanciers. Il est probable que les saisonniers soient logés à l'extérieur du CHM, dans des locaux communaux, comme nous l'avait dit Mme Lynch.

M. Alaux nous a indiqué que le portefeuille du Groupe a récemment pris de l'épaisseur. Aujourd'hui, il n'est plus question de 700 campings mais de 1.400 dont ...4 naturistes.

Dans le courrier que le PDG nous a adressé à l'automne 2017, il écrivait « Il est à craindre que le CHM ne soit plus accessible aux plus modestes ». Le naturisme avec ses valeurs *simples* de respect des hommes et de l'environnement doit rester un rempart contre le « toujours plus » et un choix pour le « toujours mieux ».

La pratique du naturisme vous fait du bien, vous aimez le CHM, vous y tenez:
montrez-le, partagez vos idées, mobilisez-vous.
Agissons ensemble pour protéger le CHM !

Bien à vous,
le Bureau,